

# AUDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 11 FÉVRIER



## 2025

PROPOSITION DE LOI VISANT À  
SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA  
POLITIQUE FAMILIALE VERS LE  
PREMIER ENFANT

À L'ATTENTION DE MADAME ANNE BERGANTZ, RAPPORTEURE

ÉMILIE SOUPLET RESPONSABLE PÔLE ÉDUCATION  
FAUZI EL MAZZOUZ CHARGÉ DE MISSION POLITIQUE FAMILIALE

[WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG](http://WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG)



# INTRODUCTION

Nous vous remercions pour cette opportunité de discuter d'un sujet essentiel pour l'avenir de notre politique familiale : l'instauration d'allocations familiales dès le premier enfant.

Aujourd'hui, de nombreuses jeunes familles souhaitent avoir des enfants plus tôt, mais se heurtent à des contraintes économiques et professionnelles qui les contraignent à reporter leur projet parental. Il est donc impératif d'adapter notre politique familiale aux réalités actuelles en apportant un soutien financier dès la première naissance.

Selon le dernier sondage de l'UNAF, les couples expriment un désir moyen de 2,49 enfants. Pour atteindre cette dynamique, il est essentiel que le premier enfant bénéficie d'un soutien financier au même titre que les suivants.

Actuellement, si des dispositifs existent en matière de fiscalité et d'aides sociales, les allocations familiales, elles, ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant, sauf dans les territoires d'Outre-mer. Cette situation fait de la France une exception au sein de l'Union européenne.

Notre association familiale plaide pour une réforme ambitieuse d'allocations familiales basée sur trois principes :

- L'universalité des allocations dès le premier enfant pour garantir un soutien à toutes les familles.
- Le maintien d'une aide pour le dernier enfant, souvent le plus coûteux pour la famille en raison des frais liés aux études et à l'autonomie progressive des aînés.
- Une meilleure lisibilité du système grâce à sa simplification.

## 1. UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE DÈS LE PREMIER ENFANT

L'arrivée du premier enfant représente une transition majeure dans la vie des familles, marquée par des changements profonds sur les plans personnels, organisationnels et financiers. Pourtant, cette étape cruciale s'accompagne de charges nouvelles et conséquentes, notamment en matière de logement, d'équipement, de garde et d'éducation.

Actuellement, les allocations familiales ne sont attribuées qu'à partir du deuxième enfant, privant ainsi les jeunes parents d'un soutien financier au moment où leurs revenus sont souvent plus limités.

Selon l'INSEE, le coût moyen pour élever un enfant de 0 à 3 ans s'élève à 3 600 € par an.

Un soutien financier dès le premier enfant permettrait aux familles d'aborder cette transition avec plus de sérénité. Il favoriserait également une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle, en leur offrant davantage de flexibilité dans le choix des modes de garde et l'organisation du travail.

Ce soutien financier offrirait également des ressources pour subvenir aux besoins de base de leur enfant. Environ 4 parents sur 10 estiment qu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant (enquête opinionway 2023 pour l'UNAF). Ce pourcentage est sensiblement le même, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

Dans les dépenses, les éléments importants à prévoir sont : logement plus grand, frais de garde, équipement, alimentation, loisirs sont autant d'éléments à prendre en compte.

Face à une natalité en déclin, il est essentiel d'agir pour soutenir les familles dès l'arrivée de leur premier enfant. Une allocation universelle dès cette naissance, non conditionnée aux ressources, répondrait à plusieurs objectifs :

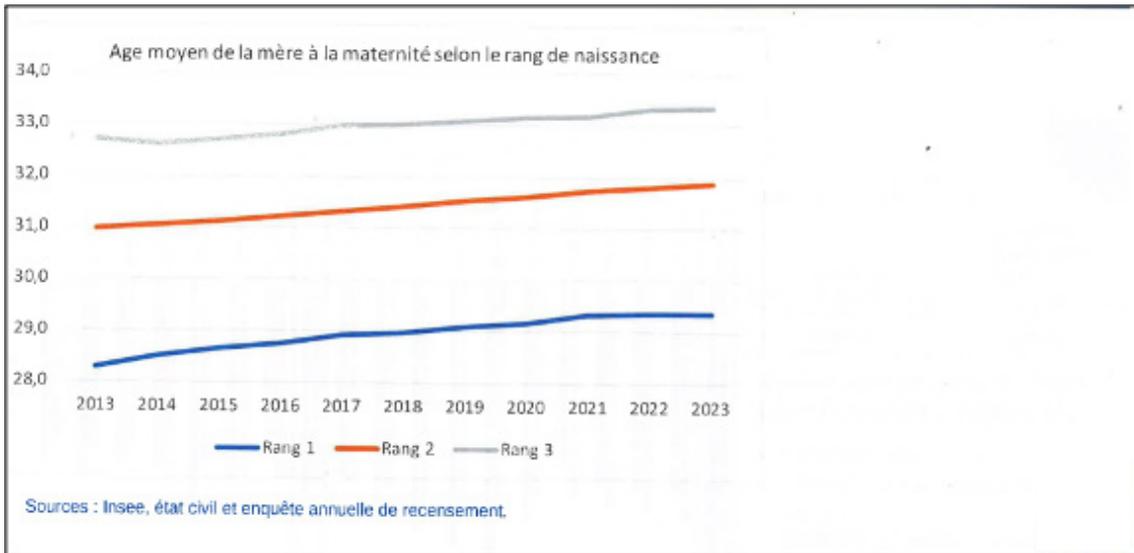
- Encourager les familles dans leur désir d'enfants et projet parental,
- Apporter un soutien ciblé aux jeunes parents et aux familles monoparentales,
- Renforcer la coparentalité.

De telles mesures permettraient de garantir un soutien équitable et efficace à toutes les familles, indépendamment de leur situation financière, et de promouvoir une société plus solidaire et inclusive.

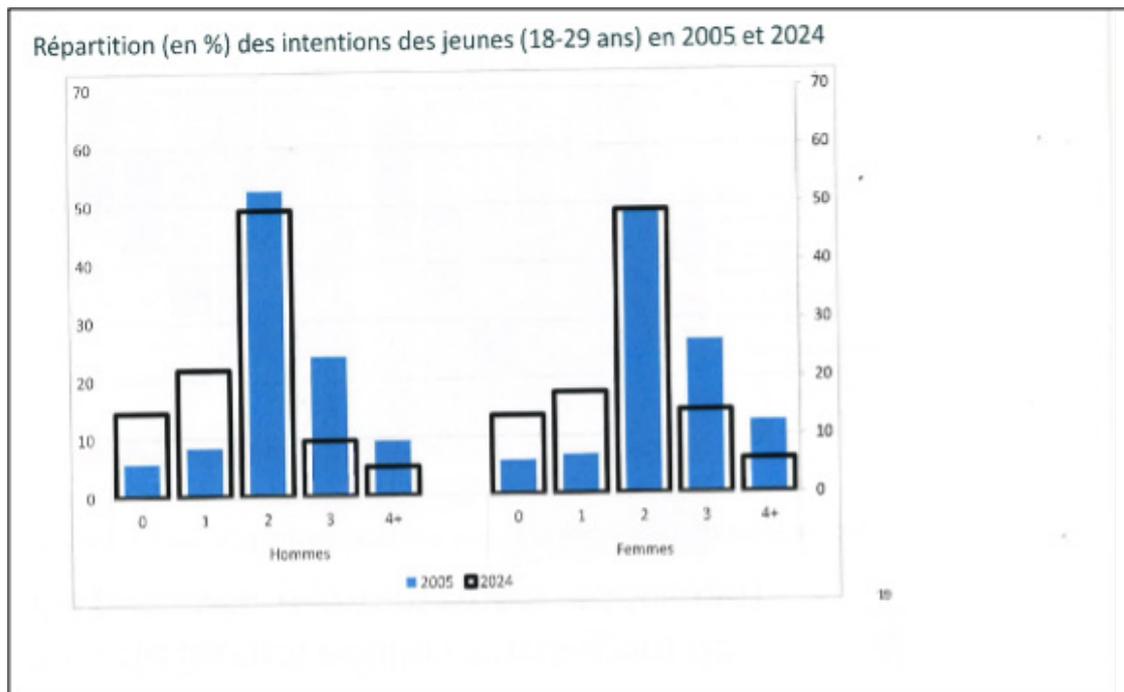
**Familles de France souhaite construire une politique familiale généraliste avec des ambitions sociales multiples et ciblées.**

**Familles de France souhaite en établissant une allocation dès le premier enfant favoriser l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des parents.**

**Tableau 1 : âge moyen de la mère selon le rang de naissance (Source : INSEE)**



**Tableau 2 : Répartition en % des intentions d'enfants pour les jeunes adultes (2005-2024) (Source : INED)**



## 2. DES FAMILLES QUI SOUHAITENT ÊTRE MIEUX ACCOMPAGNÉES

Les enquêtes révèlent que de nombreux couples aimeraient devenir parents plus tôt, mais qu'ils repoussent ce projet en raison de l'instabilité professionnelle et du coût de la vie.

Aujourd'hui, l'âge moyen à la parentalité recule, et de plus en plus de couples ont leur premier enfant après la trentaine, non par choix, mais par contrainte économique et professionnelle.

Selon l'observatoire des familles, 21% des familles aurait préféré avoir leur 1er enfant plus tôt. Par rapport à 2012, la part d'enfants arrivés plus tard que souhaité a plus que doublé.

Ce rapport a des conséquences particulièrement marquées pour les femmes, qui voient leur entrée dans la maternité retardée et sont parfois contraintes d'explorer des alternatives complexes et coûteuses (congélation des ovocytes, fécondation in vitro tardive, etc.)

Le renforcement du soutien aux familles dès le premier enfant serait donc une réponse adaptée aux attentes des jeunes parents. Cela leur permettrait d'accueillir leur enfant dans de meilleures conditions et d'avoir la liberté de faire des choix familiaux sans être freinés par des difficultés économiques.

Il est évident que la question de l'allocation familiale dès le 1er enfant n'est qu'un levier qui doit être accompagné d'une aide plus globale aux familles dans la conciliation la vie professionnelle et familiale.

La question du mode de garde est centrale. Avoir un mode de garde est en effet l'une des principales préoccupations des parents.

Avec un allongement des carrières, l'éloignement géographique ou une propension des grands-parents à vouloir profiter de leur retraite, la solidarité familiale n'est plus aussi aisée que dans le passé.

Par ailleurs, dans ce contexte, les collectivités peinent à répondre aux besoins des familles.

À Paris, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement – pourtant un quartier très familial – 700 places en crèche publique sont gelées faute de personnel, répondant favorablement à la demande de seulement 17 % des familles. Ceci accentue encore davantage les inégalités et fragilise les jeunes parents dans leur organisation quotidienne.

**Face à cette situation, il est essentiel d'offrir aux parents des solutions pour prolonger leur présence auprès de leurs enfants sans mettre en péril leur équilibre financier.**

Une politique familiale performante et adaptée aux réalités actuelles permet aux familles de construire un modèle familial qui leur correspond.

### 3. UNE POLITIQUE FAMILIALE PLUS ÉQUITABLE ET EFFICACE

Actuellement, les aides publiques sont principalement ciblées sur les familles ayant plusieurs enfants, un principe qu'il convient de préserver tout en s'adaptant à une réalité familiale contemporaine : une majorité de familles d'un ou deux enfants.

Il est donc essentiel d'adapter les dispositifs pour mieux répondre aux besoins de toutes les familles.

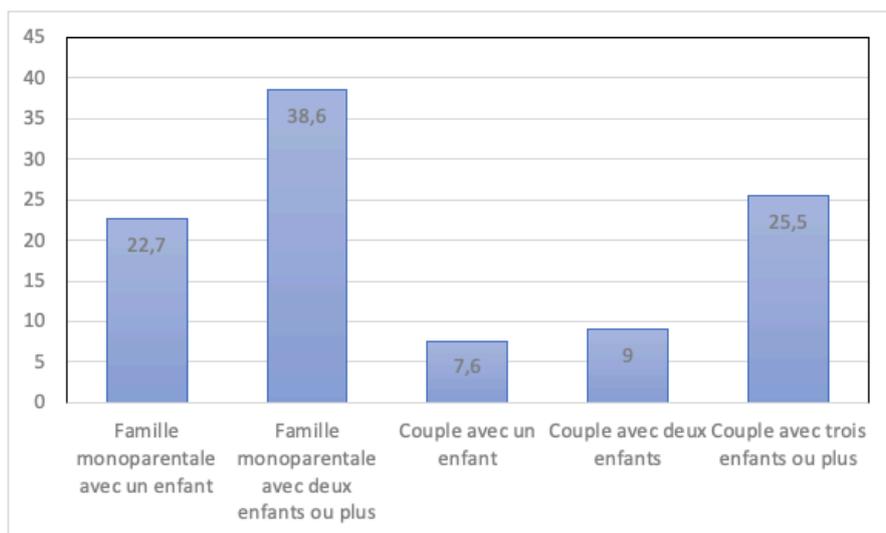
Dans un contexte de natalité en déclin remettant en cause l'équilibre sur lequel repose notre système d'État-providence, il semble essentiel d'agir en favorisant la naissance du 1<sup>er</sup> enfant.

Il convient également de favoriser l'entrée dans la parentalité pour permettre aux parents d'avoir les moyens de concrétiser pleinement leur projet familial ainsi que de faire en sorte que le nombre d'enfants se rapproche le plus possible du nombre d'enfants désirés.

L'instauration d'une allocation forfaitaire par enfant constituerait une avancée majeure en termes de clarté et d'accessibilité des aides. Ce modèle offrirait plusieurs avantages : elle permettrait de simplifier la lisibilité du système et serait un gain tant pour l'administration que pour les familles souvent perdues dans les méandres administratifs.

Face à ces constats, il y a urgence à réformer les dispositifs pour qu'ils soient mieux adaptés aux besoins actuels des familles et encourager l'accueil 1<sup>er</sup> enfant.

**Tableau 3 : Taux de pauvreté en % selon la configuration familiale (Source INSEE)**



Il est néanmoins important de rappeler que la France dispose d'un système global de prestations familiales qui, comparé à ceux des autres pays européens, reste relativement performant.

De plus, elle se distingue toujours par un taux de natalité parmi les plus élevés en Europe.

Dans cette perspective, il est pertinent de défendre l'idée d'étendre les allocations familiales dès le premier enfant, en s'appuyant sur le modèle déjà existant en outre-mer, qui pourrait être généralisé à l'ensemble du territoire national dans un souci d'équité.

Familles de France propose ainsi une réforme visant à :

- Une allocation familiale universelle dès le premier enfant, pour un soutien équitable à toutes les familles.
- Un maintien des allocations jusqu'aux 18 ans du dernier enfant.

## CONCLUSION

La politique familiale et le système de prestations familiales doivent en permanence rechercher un équilibre entre deux formes de solidarité essentielles : la solidarité horizontale, qui assure un soutien des foyers sans enfant vers ceux ayant des enfants, et la solidarité verticale, qui garantit une redistribution des familles les plus aisées vers les plus modestes.

Si cet équilibre venait à être rompu, la politique familiale risquerait de se transformer en une simple politique sociale, générant un sentiment d'injustice pour ceux ont le sentiment de contribuer sans jamais recevoir.

Familles de France loue le caractère universel de la proposition de loi qui redonne aux allocations familiales, un caractère familial et non spécifiquement social, et, appelle à la prise en compte et au soutien des familles en souffrance par des prestations ciblées.

L'instauration d'allocations familiales dès le premier enfant représente une mesure à la fois de justice sociale et de soutien à la natalité.

Elle permettrait aux jeunes parents d'accueillir leur premier enfant dans de meilleures conditions et de construire leur projet familial avec plus de sérénité.

Nous appelons les parlementaires à engager cette réforme essentielle pour répondre aux attentes des familles d'aujourd'hui.

Familles de France appelle les parlementaires à porter cette réforme essentielle, afin d'adapter notre politique familiale aux réalités actuelles et garantir un avenir à notre politique familiale.

Convaincus de la nécessité d'une telle évolution, Familles de France reste à leur disposition afin d'approfondir ces propositions et travailler ensemble à une évolution nécessaire du système des allocations familiales.

**Fédération Nationale Famille de France**

28, Place Saint Georges

75009 Paris

[www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

